

VALEUR DU POINT et SMIC

CONVENTION COLLECTIVE DE L'ANIMATION

VALEUR DU POINT au 1^{er} janvier 2021

La valeur du point pour l'ensemble des salariés de la branche de l'Animation ne connaît à ce jour pas de valorisation cette année. Elle reste donc établie à :

6,32 € au 1^{er} janvier 2021

Le minima de la convention collective pour un temps complet reste donc à 1548,40 €, soit 245 points (groupe A).

PERIMETRE D'APPLICATION

Cette augmentation s'applique à tous les éléments de salaire basés sur un indice de la convention collective.

SMIC HORAIRE

Par le décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020, le SMIC horaire connaît une revalorisation de 0,99%. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, il s'établit à :

10,25 € bruts de l'heure au 1^{er} janvier 2021

PRIME DIFFERENTIELLE

Aucune prime différentielle n'est à prévoir.